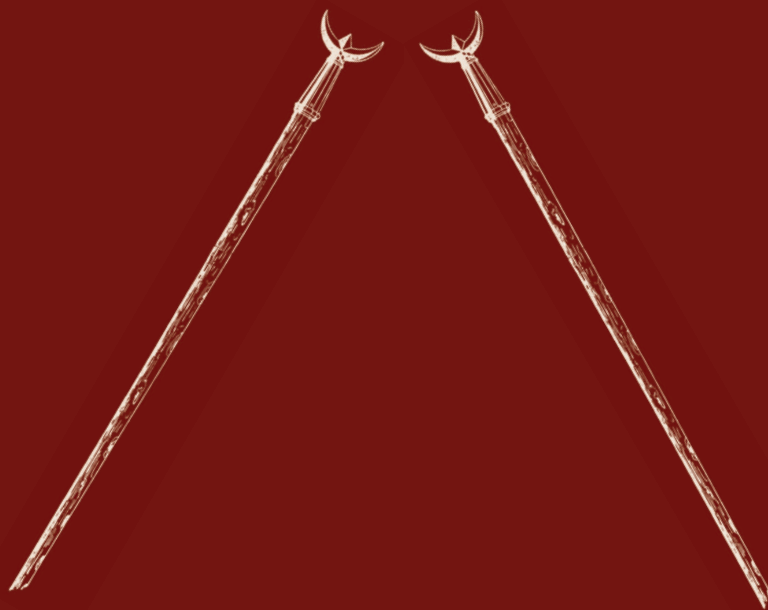


CHÂRTE
SUR LA
TENUE VESTIMENTAIRE
DES
GARDIANS



Etablie par la
Confrérie des Gardians de Saint Georges
et la
Nacioun Gardiano

Année 2008



PREAMBULE

Le Conseil de la Nacioun Gardiano s'est penché sur le problème de la tenue vestimentaire de certains gardians, tant à cheval qu'à pied (lors de remises de prix en pistes) qui ne va pas – loin s'en faut – dans le sens de la « glorification du costume » selon les vœux du Marquis de Baroncelli, notre fondateur. Ainsi, une commission a été montée au sein de la Nacioun Gardiano, à laquelle nous avons associé la Confrérie des Gardians qui partage le même idéal et les mêmes valeurs.

Afin d'obtenir un large consensus, nous avons associé à notre démarche, en sus des membres de la Commission et de la Confrérie des Gardians, le président de la FFCC, le président des gardians professionnels, un représentant du Parc naturel régional de Camargue, les représentants des associations de manadiers (AMERBCC et AETCC) y compris ceux d'abrivado, les éleveurs de chevaux Camargue (AECRC), la Maison du cheval Camargue, ainsi que le président des gardians non salariés (AGNS). En tout, 24 personnes, fortement impliquées dans le milieu de la Bouvine et des chevaux, ont participé aux premiers travaux d'établissement de la « charte » attendue de tous les participants.

Lors de sa présentation au groupe de travail ci-dessus, le Capitaine de la Nacioun Gardiano, Guy CHAPTAL, a brossé en quelques lignes le but recherché, à savoir : mettre un terme, par l'établissement d'une « charte », à certaines dérives que nous constatons tous depuis longtemps, afin de ne plus avoir « honte » de l'accoutrement de quelques cavaliers, voire de certains gardians lors de remises de prix en pistes. Cette « charte » est d'autant plus nécessaire qu'il n'y a jamais eu de règles écrites par le Marquis, permettant d'harmoniser les tenues selon les manifestations. Ainsi, par exemple, peut on constater des disparités assez curieuses dans les notations, lors de concours d'abrivado, quelques manades ayant été pénalisées pour ne pas avoir mis la veste en plein mois d'Août, etc

Cette charte sera diffusée largement à toutes les instances œuvrant dans le milieu taurin, afin de voir disparaître le plus rapidement possible les dérives et errements qui ne font pas honneur à nos prédécesseurs. Notre souci étant de transmettre aux générations futures une tradition qui ne peut et ne doit pas être galvaudée, sous peine de s'autodétruire. La contribution de chacun dans cet esprit est donc nécessaire.



CHARTE SUR LA TENUE VESTIMENTAIRE DES GÂRDIÂNS

DISPOSITIONS COMMUNES

Chemises à manches longues et de couleurs vives recommandées.

La diversité des couleurs est à rechercher, afin d'éviter toute uniformisation, les manches longues seront baissées (et attachées aux poignets) pendant toutes les cérémonies

Cravate de couleur ou nœud ou cordon, col de chemise fermé

Pantalon de gardian avec liseré, le port du gilet traditionnel est admis

Chapeau de préférence à large bord de type « Valergues » qui peut être de couleur autre que le noir, par exemple gris ou marron, en évitant cependant les couleurs trop criardes (rouge etc....)

Chaussures montantes (avec ou sans lacets) ou bottes de cuir (toute autre chaussure est à proscrire y compris les santiags et bottes pointues américaines ou mexicaines)

Eperons camarguais à privilégier (les éperons d'un autre type sont à proscrire)

Cheval de type Camargue et harnachement complet Camargue, l'ensemble devant être de présentation impeccable

Trident et seden



Archives Iconographiques
du Palais du Roure - Avignon

MARIÂGES, DECES

Tenue correcte de circonstance. Il est conseillé le port de la veste traditionnelle sur une chemise soit blanche soit de couleur sobre

Cravate sombre pour les obsèques et de couleur pour les mariages, col de chemise fermé.



CEREMONIES OFFICIELLES (de type protocolaire)

Veste traditionnelle et chemise blanche ou de couleur. Le gilet est admis sous la veste. Cravate de couleur ou nœud ou cordon, col de chemise fermé

AUTRES CEREMONIES, DEFILES

Selon les vœux et écrits divers du Marquis Folco de Baroncelli :

La veste noire est déconseillée parce qu'inutile et inadaptée en période estivale, sauf cas ci-dessus

En intersaison (printemps, automne) il conviendra de s'adapter à la température, sachant que si le port de la veste est décidé, l'ensemble du groupe de cavaliers devra la porter. Le gilet est admis

Chemises à manches longues et de couleurs vives recommandées.

La diversité des couleurs est à rechercher, afin d'éviter toute uniformisation. Les manches longues seront baissées (et attachées aux poignets) pendant toutes les cérémonies

Cravate de couleur ou nœud ou cordon, col de chemise fermé

Pour la fête de la Confrérie des Gardians du 1er Mai, les observations générales restent valables. En ce qui concerne les Gardians Professionnels, il leur appartient, à travers leur Association, de décider de leur tenue ce jour là.

REMISES DES PRIX (en piste ou non)

Cavaliers :

Après discussion avec les organisateurs, les cavaliers sollicités se présentent soit en chemise blanche, soit en chemises de couleurs vives, mais toujours manches baissées et col fermé.

Gardians à pied :

Afin de respecter les organisateurs, le public et leur profession, il est demandé à chaque gardian recevant un prix de se présenter en tenue correcte de travail, soit au minimum : chemise de couleur, pantalon de gardian et chapeau à large bord ou casquette classique (non américaine) ou baret.



Archives Iconographiques
du Palais du Roure - Avignon



TENUE DES CAVALIÈRES

En amazone : le costume d'Arles est recommandé et à défaut la jupe culotte est obligatoire. Dans ce cas la cavalière peut soit :

- porter le chapeau à large bord
- porter un foulard
- attacher ses cheveux



En selle Camargue : la cavalière monte en tenue de gardian (pantalon), dans cette situation le port du chapeau à large bord est obligatoire et le trident lui est interdit. Les cavalières sont soumises aux mêmes conditions édictées ci-dessus

JEUX DE GARDIANS

La présentation étant de la responsabilité du manadier qui se produit, et de l'organisateur, il leur appartient de faire respecter la tenue selon les critères ci-dessus.

ABRIVADO / BÂNDIDO

Cette tradition est généralement le premier contact des visiteurs avec la Camargue et ce contact est trop souvent dommageable à une image que nous voulons par ailleurs exemplaire.

Ainsi pour la présentation :

La veste noire est déconseillée parce qu'inutile et inadaptée en période estivale, sauf cas ci-dessus

En intersaison (printemps, automne) il conviendra de s'adapter à la température, sachant que si le port de la veste est décidé, l'ensemble du groupe de cavaliers devra la porter. Le gilet est admis

Chemises à manches longues et de couleurs vives recommandées. La diversité des couleurs est à rechercher, afin d'éviter toute uniformisation. Les manches longues seront baissées (et attachées aux poignets) pendant toutes les cérémonies

Cravate de couleur ou nœud ou cordon, col de chemise fermé.

Pour le travail d'abrivado / bandido proprement dit, une tenue correcte sera exigée selon les critères ci-dessus, sachant que le chapeau pourra être remplacé par une casquette classique, les diverses casquettes de type américain étant à proscrire. Le seden pourra être remplacé par les lassos.



CHEVAUX :

Privilégier au maximum les chevaux de type Camargue, au détriment de races nettement moins représentatives de notre Camargue. Les chevaux de couleur n'entrant pas dans le type devront être écartés, tout comme les chevaux ressemblant TROP à des chevaux de traits pour le « devant d'abrivado ». Pour les concours, lors des fêtes traditionnelles, il est demandé aux organisateurs d'imposer des chevaux de type Camargue - voire à papiers - pour soutenir l'effort des éleveurs et de l'ensemble de la filière « Cheval Camargue ».

Harnachement :

Complet Camargue, avec martingale pour les défilés

Possibilité d'enlever le devant de la martingale en liaison avec le caveçon ou la muserole. La conservation du collier de la martingale étant obligatoire

Bride complète Camargue obligatoire (tout chasse-mouches étant prohibé)

Les protections des pattes des chevaux devront être de couleur sombre de préférence, afin d'éviter la prolifération des couleurs fluo.

FERRADES EN PAYS

S'agissant de pratiques intervenant dans le domaine privé, chaque manadier est invité à imposer et faire respecter une tenue correcte à ses cavaliers, qu'ils soient professionnels ou amateurs, sachant qu'ils sont l'image de la Camargue

Signée au Mas du Pont de Rousty, le 17 avril 2008

Guy CHAPTAL

Capitaine de la Nacioun Gardiano

Hubert YONNET

Président de la
Confrérie des Gardians

Hervé SCHIAVETTI

Président du Parc naturel régional de Camargue

Jean MATHIEU

Président de l'Association
des gardians professionnels

Henri ITIER

Président de la Fédération Française
de la Course Camarguaise



Ont participé à l'élaboration de la Charte, les personnes suivantes (ou leur représentant) que nous tenons à remercier :

Monsieur CLAUZEL Jean Pierre	Président Maison du Cheval Camargue
Monsieur DOMENECH Jean Marie	Trésorier AGNS
Monsieur EVESQUE Serge	Président de l' AGNS
Monsieur HUGON Aimé	Président du CT Lou Bandot
Monsieur JALABERT Marc	Président AECRC
Monsieur JONIN J.Jacques	Secrétaire de la Confrérie des Gardians
Monsieur JOUVENEL Aurélien	Chargé de Mission au Parc Régional de Camargue
Monsieur LABOURAYRE Francis	Président Groupement des Manadiers d'Abrivados
Monsieur LAFON Jean	Manadier
Monsieur LAURENT Henri	Ancien Président AMERBCC
Monsieur LESCOT Frédéric	Manadier
Monsieur MAILHAN Jacques	Président AMERBCC
Monsieur MALACARNE Jean Luc	Maison du Cheval Camargue
Monsieur MATHIEU Jean	Président de l' Amicale des Gardians Salariés
Monsieur MICHEL Robert	Manadier
Madame PEYTAVIN Françoise	Présidente AETCC
Monsieur VIDAL Jérôme	Secrétaire Groupement des Manadiers d'Abrivados

Ainsi que Marie LAPORTE, Patrick ALARCON, Jean CLOPES, Guillaume GRANCHI qui ont participé aux travaux d'élaboration de la Charte, préparés par les membres de la Commission créée au sein de la Nacioun Gardiano, à savoir : Madame ERRUZ Anne Marie (Secrétaire Adjointe) et Messieurs AUBANEL Pierre, BOUIS Jean Luc (Trésorier), BOURNETON Guy, CHAPTAL Guy (Capitaine), CHAPTAL Vincent, FOURMAUD Frédéric, GUIRAUD Daniel, HYACINTHE Bernard (Secrétaire), LALLEMAND Michel, TEISSIER Christophe, sans oublier le précieux concours et l'assistance de Sabine BARNICAUD, Conservatrice du Palais du Roure à Avignon, qui a fait de nombreuses recherches sur le costume gardian et nous a permis de remettre à chacun des participants un petit dossier d'archives.

